



Libérer l'engagement des Français et refonder le lien civique

**La République par tous
et pour tous**

**Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale**

Sommaire

Propos introductif	4
Thème 1 Développer, à et hors de l'école, la citoyenneté et la culture de l'engagement des jeunes	11
Proposition 1a Développer, chez les jeunes, le désir de s'engager au service de la collectivité	12
Proposition 1b Soutenir l'ouverture du système éducatif vers les acteurs extérieurs à l'Éducation nationale et encourager les décroissements	14
Thème 2 Renforcer et valoriser l'engagement bénévole et citoyen	16
Proposition 2a Lever les freins à l'engagement civique ou bénévole	17
Proposition 2b Rendre plus attractives toutes les formes d'engagement	19
Thème 3 Libérer les énergies associatives	21
Proposition 3a Conforter le soutien public aux associations orientées vers l'intérêt général.....	22
Proposition 3b Démultiplier les possibilités, pour les associations orientées vers l'intérêt général, de déployer leur projet associatif	24
Thème 4 Promouvoir la citoyenneté	25
Proposition 4a Renouveler le message républicain et valoriser les symboles d'appartenance républicaine	26
Proposition 4b Conforter la démocratie électorale et la place du vote dans le fonctionnement de nos institutions politiques	27
Proposition 4c Renforcer la démocratie participative, instrument de l'inclusion politique	28
Proposition 4d Lutter efficacement contre les discriminations et promouvoir la diffusion à tous de la culture	29
Annexes	30
Liste des membres de la mission	31
Liste des personnes auditionnées par la mission	32
Liste des personnes rencontrées lors des déplacements.....	34
Liste des contributions écrites reçues	37
Questions de méthode – Une démarche ouverte et inclusive.....	39

« La République n'appartient à personne. Nous en sommes tous, à des titres différents, les garants et les artisans. Sur le chantier de ces valeurs toujours neuves, pour ces combats de chaque jour qui se nomment liberté, égalité, fraternité, aucun volontaire n'est de trop. »

François Mitterrand, discours d'investiture, 21 mai 1988

Lorsque le Président de la République, le 20 janvier dernier, me confie, ainsi qu'au Président du Sénat, une mission de réflexion sur « *toutes les formes d'engagement et sur le renforcement de l'appartenance républicaine* », une dizaine de jours viennent de s'écouler depuis cet élan républicain qui a, durant tout un week-end, conduit dans les rues des communes de France plus de 4 millions de personnes, françaises de nationalité ou simplement de cœur, pour affirmer que les principes qui fondent notre communauté républicaine seraient toujours plus forts que la violence aveugle et la terreur obscurantiste.

Durant ces journées, dont notre mémoire collective conservera ces images qui évoquent de manière si naturelle la toile de Delacroix, la liberté a guidé tout un peuple, un peuple d'égaux, un peuple fraternel. Ce n'était pas ces jours-là un peuple de gauche accolé à un peuple de droite, c'était simplement un peuple, une nation de citoyens.

Ces marches ont souligné, s'il en était besoin, que la seule communauté que connaît la France s'appelle République, et qu'elle fait de chacun de nous des citoyens, c'est-à-dire les acteurs de notre destin commun. Les mots de Renan gardent à mes yeux toute leur force : la nation est « une grande solidarité » qui s'exprime par « le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune ». Ainsi, « l'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours ».

« Qu'avons-nous fait de notre République ? »

Ces journées d'émotion et de mobilisation ont été l'occasion pour notre société de poser un regard sur elle-même. C'est dans cette logique que j'ai souhaité inscrire les travaux de cette mission de réflexion. Qu'il n'y ait dans mon propos aucune ambiguïté : il ne s'agit pas, par nos travaux et leurs conclusions, de formuler une réponse au terrorisme radical qui a frappé notre pays en ce début d'année et contre lequel notre pays est en guerre, contre ces organisations fanatiques et ceux qui, dans leur dérive morbide, s'en réclament pour semer la mort et la division.

Parce que de jeunes Français ont tué des hommes et des femmes au seul motif qu'ils dessinaient et écrivaient en toute liberté, des hommes et des femmes parce qu'ils servaient leur pays sous l'uniforme militaire ou policier, des hommes et des enfants parce qu'ils étaient juifs – pour la seconde fois en moins de trois ans –, un élan collectif s'est affirmé en même temps qu'a mûri le besoin d'une introspection : qu'avons-nous fait de notre République ?

Ce travail, pourtant, ne date pas de janvier 2015 ni même de mars 2012. Depuis de nombreuses années, les constats sont faits, les diagnostics sont posés. Parfois entendus, rarement écoutés, souvent minorés. Si notre communauté républicaine est – et elle l’est sans conteste – une communauté de destin, de projet et d’avenir, alors il ne faut pas s’étonner que ceux qui ne voient, pour eux-mêmes ou pour leurs proches, ni projet collectif ni avenir puissent douter de la réalité même d’un destin commun.

Du trouble du mois de janvier et du temps d’interrogation collective qui s’en est suivi, a ainsi émergé un large écho au constat d’alerte d’une République minée par les replis, les abandons et les démobilisations. Et voilà qu’à peine trois mois plus tard, on nous dit que cet élan aurait déjà faibli au point que certains affirment qu’il n’était peut-être qu’ambiguïtés et malentendus.

« Pas d’exclus de la table de la République »

Ne nous y trompons pas et n’y voyons pas une fatalité.

L’enjeu, pour moi, est très simple : nous avons là une occasion historique de redonner un sens aux principes républicains pour chacun de nos concitoyens. C’est-à-dire leur donner de la chair, une traduction concrète et quotidienne. Mais nous devons alors, de façon concomitante, prendre toutes les mesures qui permettront que chacun ait le sentiment que la République est présente partout, qu’il n’y a pas d’exclus de la table de la République.

Si nous voulons que la République soit construite par tous, alors la République doit être pensée pour tous. Lorsque nous souhaitons, dans ce rapport, la mise en place de temps républicains, de rites et de rituels parce qu’il est important de pouvoir exprimer publiquement l’appartenance à la communauté républicaine, cette affirmation n’a de sens que si chacun a la certitude d’y avoir sa place.

Les grandes marches républicaines de janvier en sont une illustration : nous avons pu entendre cette évidente fraternité nationale mais nous avons aussi pu entendre le silence d’une partie de nos concitoyens car ces mots pour eux sonnent aujourd’hui à vide, car la défiance est plus forte que la promesse républicaine dont ils se sentent durablement exclus.

L’échec de nos politiques d’égalité républicaine nourrit l’échec de la République elle-même. Les ségrégations et les exclusions subies nourrissent les ségrégations et les exclusions choisies. Il nous faut sortir d’une logique de chance(s) car une place dans la société, ce ne peut pas être une question de chance ou de malchance. Il nous faut retrouver les mots et les voies de l’égalité réelle car ce sont les principes de la République qui, seuls, peuvent garantir à chacun la possibilité d’exprimer et de développer sa liberté et de la tourner vers la fraternité.

C'est cette urgence qui m'a immédiatement conduit à souhaiter que cette mission débouche sur des propositions concrètes, rapidement opérationnelles. Je ne voulais pas que nos travaux ne soient qu'un diagnostic supplémentaire des maux qui affaiblissent le sentiment d'appartenance à la communauté républicaine et éloignent toute une partie de nos concitoyens d'un engagement collectif. Dans quelques jours, un calendrier théorique accompagnera ces préconisations, selon qu'elles nécessitent un texte législatif, réglementaire, ou une volonté politique publiquement affirmée. Si le Président de la République en accepte le principe, je confierai au président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation une mission de suivi des réponses qui seront faites à ces préconisations et des engagements qui s'ensuivront.

« Une véritable ambition politique d'action »

Au pessimisme du verbe et de quelques plumes, au fatalisme désabusé dont la petite musique médiatique se nourrit, j'ai voulu, dans cette mission, opposer une véritable ambition politique d'action. Je n'ai pas l'âme d'un spectateur mélancolique qui tel Salluste, après avoir quitté le Sénat romain, décrivait l'âge d'or perdu de la République !

Parce que cette réflexion touche au cœur du pacte républicain, j'ai souhaité conduire une démarche collective et m'entourer de collègues députés. J'ai donc proposé au président de chacun des six groupes politiques constitués à l'Assemblée nationale de les associer, proportionnellement à leur représentation dans l'Hémicycle. Tous ont immédiatement accepté et je suis heureux de pouvoir souligner, à l'issue de nos deux mois de travail, que nous avons conduit l'ensemble de nos auditions dans un climat totalement apaisé. Il y a eu, naturellement, de vraies divergences qui relèvent de nos philosophies politiques respectives : c'est l'exercice normal de la démocratie ; mais nous avons toujours pu débattre sur le fond et parvenir ainsi à des propositions dont la plupart font consensus, sans qu'il ne s'agisse d'ailleurs d'un consensus *a minima*.

C'est dans le même esprit que j'ai proposé à deux grandes fondations politiques françaises, la Fondation Jean-Jaurès et la Fondation pour l'Innovation Politique (Fondapol), d'accompagner conjointement nos travaux et de les enrichir de leurs contributions. Elles m'ont ainsi proposé de conduire une enquête d'opinion approfondie et menée en deux temps. Cette enquête a d'abord permis de disposer d'un état des lieux de ce que symbolise et représente l'engagement citoyen dans la société française. Elle nous a ensuite utilement permis d'approfondir cette réflexion sur la base des propositions recueillies au cours des travaux de la mission.

Sur le fond, les diagnostics existent, souvent précis et pointus, qu'ils émanent d'universitaires ou d'élus. Les rapports rédigés par la Représentation nationale au cours des dernières années ont ainsi été très utiles à nos travaux. Chaque député, par ses permanences, par la correspondance qu'il reçoit, par ses visites dans sa circonscription est également confronté au désenchantement de nombre de nos concitoyens.

J'ai donc souhaité que nos auditions nous permettent de croiser les paroles, les parcours et les savoirs, sans hiérarchiser entre savoirs techniques, provenant d'études ou d'analyses, et savoirs d'usage provenant de l'expérience. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, lors de notre dernière séance de restitution, qui a immédiatement précédé la formalisation de ce rapport et des préconisations qu'il contient, j'ai souhaité qu'un panel d'une vingtaine de citoyens puisse venir débattre librement avec les députés membres de la mission et les représentants des deux fondations sur la base des premières propositions identifiées.

Au cours de sept matinées thématiques, nous avons ainsi auditionné 25 personnes, responsables associatifs et fédératifs, acteurs économiques, sociaux, universitaires ou responsables de politiques publiques, tous invités à nous soumettre en conclusion de leurs propos des propositions opérationnelles très ciblées. Cette invitation à placer l'action au cœur de leur analyse, nous l'avons également faite aux personnes sollicitées pour nous adresser une contribution écrite – tout simplement parce qu'en si peu de temps, il ne nous était pas possible d'auditionner tout le monde. Ce sont ainsi environ 80 contributions écrites que nous avons reçues.

Cette logique de large consultation, nous l'avons ensuite mise en œuvre lors de nos trois journées de déplacements de terrain, lorsque, dans les Pyrénées-Atlantiques, dans la Métropole de Lyon ou dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, nous sommes allés à la rencontre de jeunes, collégiens, lycéens et apprentis, ainsi que des adultes qui les encadrent et les accompagnent pour évoquer le sentiment de distance, voire parfois de relégation, qu'ils éprouvent et les moyens mis en œuvre pour y répondre. Je dois souligner que nous avons rencontré chez eux beaucoup d'enthousiasme et d'envie et que les partages d'expérience, à l'occasion de chacun de ces déplacements, ont été très riches.

« Élus et citoyens, nous devons faire reculer l'indifférence et le repli sur soi »

Une question liminaire mérite d'être posée : pourquoi lier si étroitement le sentiment d'appartenance républicaine et l'engagement ? En quoi un engagement associatif, bénévole, a-t-il une dimension citoyenne ? Une réponse s'impose : dans le service d'une cause collective, de l'intérêt général, se renforce de façon naturelle le sens de la citoyenneté et s'exprime la fraternité.

L'action politique et l'action citoyenne doivent être vues comme deux leviers complémentaires. L'État républicain, garant des droits et de la cohésion nationale, doit occuper toute sa place mais il doit également pouvoir compter sur la participation et l'engagement des citoyens, dont l'action sur le terrain est indispensable. Car c'est sous le coup de la crise économique et sociale, de l'avancée de l'individualisme et des remises en cause de l'action publique que les formes traditionnelles d'engagement collectif ont été remises en cause. Aujourd'hui, élus et citoyens, nous devons faire reculer l'indifférence et le repli sur soi : faute de projet commun, ce repli se traduit par l'affirmation d'appartenances alternatives, qu'elles soient familiales ou religieuses.

Notre République est indivisible, laïque, démocratique et sociale. Sociale, parce qu'en 1848, en 1946 comme en 1981, elle a porté un projet de démocratie qui ne soit pas seulement politique mais économique et sociale. Lorsqu'un ancien responsable patronal appelait, il y a quelques années, à « défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance », il reniait par là des pages entières de notre roman national. Et même si ces mots n'ont pas été politiquement portés, une décennie de gestion uniquement comptable des politiques publiques a depuis fait beaucoup de mal aux territoires les plus fragiles, qu'ils soient urbains ou ruraux.

« L'école publique doit redevenir pour chaque enfant le creuset de socialisation et d'intégration à la citoyenneté »

La crise du lien civique et celle de l'engagement citoyen se nourrissent l'une de l'autre. Toutes deux ont en commun de toucher en premier la jeunesse de notre pays. Je ne connais pas de jeune qui considère que le message de la République soit mauvais. En revanche, beaucoup aujourd'hui estiment que ce message ne leur est pas destiné ou qu'il n'est qu'incantatoire.

Le premier enjeu est donc éducatif, mais en employant ce terme, je précise immédiatement qu'il ne doit pas concerner uniquement l'Éducation nationale. Si l'on renvoie aujourd'hui beaucoup de responsabilités vers l'école, il ne faut pas oublier qu'il y a une génération environ, elle n'était pas seule ; elle était entourée, accompagnée, complétée par une offre foisonnante d'éducation populaire. C'est celle-ci qu'il nous faut aujourd'hui redynamiser, autour de cet enjeu de l'éducation à la citoyenneté, qui ne se limite pas à la seule instruction aux droits et devoirs du citoyen mais comprend aussi l'éducation au vivre ensemble et à l'intérêt général.

Notre volonté politique doit être forte et durable : pour rétablir l'égalité républicaine, l'effort majeur de ce quinquennat en faveur de l'école et en direction des enseignants devra être poursuivi après 2017. L'école publique doit redevenir pour chaque enfant le creuset de socialisation et d'intégration à la citoyenneté ; elle seule est à même de garantir une égalité réelle entre tous les élèves, sans distinction, comme entre les territoires ; elle seule est à même d'assurer une transmission identique de nos valeurs fondamentales et l'émancipation des préjugés.

L'école, lieu d'apprentissage des valeurs citoyennes, doit aussi pouvoir être le premier lieu de leur mise en œuvre. C'est pourquoi j'ai souhaité que plusieurs propositions de ce rapport visent à développer et favoriser une véritable culture de l'engagement collectif dès l'adolescence, au sein des établissements et dans la cité. Ces actions doivent être non seulement encouragées mais aussi prises en compte dans le cursus et ce, tout au long de la scolarité.

« La citoyenneté, c'est un droit mais c'est aussi un devoir »

L'autre enjeu est celui de l'expression politique de la citoyenneté. Crise du militantisme, enracinement d'un abstentionnisme croissant, méfiance envers les institutions et plus encore envers les femmes et les hommes politiques, les marques du désintérêt, voire d'un certain rejet de la démocratie représentative, sont fortes et bien connues. Il ne peut suffire d'en prendre acte car ce « désamour », en affaiblissant son fondement électif, fragilise notre démocratie elle-même. C'est un combat en sa faveur qu'il faut mener.

C'est pourquoi j'ai voulu formuler quelques propositions fortes pour conforter l'expression démocratique dans notre pays.

Une grande démocratie comme la France doit tout d'abord pouvoir définitivement régler la question des inscriptions et des mises à jour de ses listes électorales, comme l'avait déjà noté la commission des lois dans un rapport qu'elle m'a remis il y a quelques mois.

Mais plus fondamentalement, le renforcement de la légitimité démocratique passe aujourd'hui par un grand débat national sur la question du vote obligatoire. Cette question, les députés socialistes l'avaient déjà soulevée en 2003, en déposant une proposition de loi. Je soutiendrai comme il y a 12 ans cette proposition : la citoyenneté, c'est un droit mais c'est aussi un devoir. La participation électorale est le fondement de la légitimité des élus et de leurs décisions. Ce pacte ne peut donc être rompu sans danger. À ceux qui s'abstiennent par choix, je veux rappeler que nous avons adopté il y a quelques mois la reconnaissance du vote blanc et que, dans ce débat sur l'obligation de voter, il sera possible de débattre de sa prise en compte. Pour ceux qui s'abstiennent par désintérêt, je sais bien qu'il ne s'agit pas d'une mesure miracle – répétons-le, il n'y en a pas – mais elle est un symbole fort et une opportunité à saisir.

Réaffirmer le sentiment d'appartenance républicaine par la citoyenneté, c'est aussi redire que ce n'est pas une question de modalités d'acquisition de la nationalité, que ce n'est pas non plus une question d'origine ou culturelle : la France n'est qu'une seule communauté, une communauté nationale organisée autour des valeurs républicaines et qui offre à chacun d'être citoyen.

D'ailleurs – et de manière très significative –, au cours des auditions et des déplacements, le sujet des appartenances religieuses, des origines familiales ou de l'actualité de la loi de 1905 n'est jamais apparu spontanément. Très clairement, ce n'est pas par ce biais qu'ont été évoqués les absents des marches des 10 et 11 janvier, ni, sur un autre sujet, la question des pratiques familiales d'évitement scolaire au profit des établissements privés. Car le déterminant principal de ces comportements n'est pas la religion des uns ou des autres mais bel et bien que notre République est aujourd'hui malade de phénomènes de repli, de cloisonnement, d'entre soi et que, 50 ans après l'ouvrage de Bourdieu, la reproduction sociale n'y faiblit pas, au contraire. Le sentiment de relégation qui est si prégnant dans les quartiers de la politique de la ville se retrouve aussi dans des territoires ruraux. Pour moi, lorsque certains jeunes ne voient aujourd'hui pas de raison à un engagement d'intérêt général, voire en rejettent l'idée, nous devons les écouter : ils ne font que se résigner à une société dans laquelle nous vivrions les uns à côté des autres et non pas ensemble.

« Tous ces bénévoles qui s'engagent le font au service d'une France solide et solidaire »

Il était donc important que les propositions présentées dans ce rapport soulignent cette dialectique profonde entre engagement citoyen et appartenance républicaine : d'un côté, faciliter l'engagement collectif au service de la République et, de l'autre, rendre la République présente pour tous. Quand un jeune de 18 ans déclare que le service civique est une bouée qu'on lui a lancée quand il n'arrivait plus à nager, alors la République retrouve le sens de la marche du Progrès.

C'est à ce titre que je souhaite proposer la généralisation, à l'ensemble des grandes écoles, de l'inscription dans le cursus d'une mission d'engagement citoyen, sur le modèle initié par l'École Polytechnique. Les élèves s'investiraient ainsi dans une mission d'intérêt social, en retour du très haut niveau d'investissement de la Nation au profit de leur formation. Cette mission favorisera de plus chez eux une plus grande ouverture d'esprit et une meilleure connaissance des réalités sociales.

L'État, garant des droits et de la cohésion nationale, doit pouvoir compter sur la participation et l'engagement citoyen pour refonder la promesse d'égalité républicaine. Les idées de coopération, d'engagement, de participation, de construction collective doivent prendre toute leur place. Cela aura forcément un coût, quand depuis deux décennies, les réseaux associatifs et militants ont servi de variable d'ajustement budgétaire. Le service civique va être prochainement étendu à tous les jeunes qui souhaitent s'y inscrire, grâce à un engagement concret du Président de la République, et une réserve citoyenne va être mise en place dans la plupart des services publics.

Mais, à côté de ces dispositifs institutionnalisés, il y a toutes les formes d'engagement, plus souple, parfois plus durable, pour lesquelles le travail de reconnaissance sociale est encore à faire. Car tous ces bénévoles qui s'engagent le font au service d'une France solide et solidaire, d'une société juste, fraternelle et responsable.

On emploie souvent l'expression « promesse républicaine ». Mais il n'y a de promesse crédible que tenue. Il faudra du temps, de la volonté et des moyens. Mais nous devons être conscients qu'il s'agit d'un combat essentiel pour l'avenir même de notre société, de notre démocratie, de notre République.

Claude BARTOLONE

Thème 1 Développer, à et hors de l'école, la citoyenneté et la culture de l'engagement des jeunes

La citoyenneté se construit dès l'enfance, d'abord dans le cercle familial. Mais elle doit aussi se poursuivre à l'école. Parce que l'institution scolaire constitue un lieu de socialisation primordial pour les jeunes, elle doit être le lieu de l'apprentissage des valeurs civiques et citoyennes. Les droits et devoirs du citoyen, la connaissance des institutions politiques, la lutte contre les discriminations, l'engagement au service des autres sont autant d'éléments culturels qui doivent être transmis par l'école. Cependant, l'école ne saurait, à elle seule, effectuer cette lourde tâche : il est donc impératif d'associer à cette démarche l'ensemble des partenaires extérieurs qui peuvent l'y aider. À côté de l'instruction, l'éducation est une responsabilité partagée avec tous les autres acteurs (familles, associations, collectivités, entreprises).

Proposition 1a Développer, chez les jeunes, le désir de s'engager au service de la collectivité

Constat : Si les jeunes sont souvent désireux de s'engager au service de la collectivité ou de leurs pairs, ils ne franchissent pas pour autant systématiquement le pas de l'engagement, soit par manque d'information, soit par manque d'opportunités concrètes.

➤ **Du collège à l'université, il importe de multiplier les occasions, pour les jeunes, de s'engager au service des autres, qu'il s'agisse d'être bénévole dans une association ou bien de s'investir dans la vie de son établissement ou auprès de ses pairs. Toutes les formes d'engagement doivent être encouragées et valorisées, et ce tout au long de la scolarité.**

Mesure 1.1 Mettre en place en classe de seconde un stage en association, sur le modèle existant du stage en entreprise.

L'introduction d'un stage obligatoire d'une semaine au sein des structures associatives, sur le modèle du stage réalisé en entreprise par les élèves de troisième, constitue un moyen efficace d'établir un contact concret entre les jeunes et le monde associatif. En participant, aux côtés des acteurs associatifs, à des missions d'intérêt général, une telle expérience de terrain serait de nature à susciter des vocations et une envie pérenne de s'engager. La mise en place, au profit de tous les élèves, d'une banque d'offres de stages associatifs (cf. mesure 1.12) mettrait ceux-ci sur un pied d'égalité et faciliterait la réalisation de ce stage.

Mesure 1.2 Généraliser les conseils de vie collégienne, élargir les attributions des conseils de vie lycéenne et formaliser une rencontre trimestrielle entre les conseils d'un même territoire.

Mesure 1.3 Encourager les élèves à s'engager dans des démarches d'accompagnement par les pairs (tutorat, médiation, soutien, etc.).

Mesure 1.4 Généraliser le tutorat entre étudiants et élèves de collège et de lycée et le valoriser par l'octroi de crédits universitaires (ECTS) ainsi que dans le cadre des certificats d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique (CAPES et CAPET).

Mesure 1.5 Repenser la « semaine de l'engagement lycéen » en l'ouvrant aux partenaires extérieurs de chaque établissement, notamment aux associations, et en mobilisant tous les élèves, de la seconde à la terminale.

La semaine de l'engagement lycéen, qui est expérimentée depuis 2013, est aujourd'hui axée sur les droits et devoirs des citoyens et la vie des établissements. Si elle constitue une initiative porteuse, elle doit également être plus ambitieuse. Notamment, cette semaine doit être ponctuée par différents événements, notamment par l'intervention du monde associatif, par exemple dans le cadre d'un forum où les associations pourraient présenter leurs actions aux lycéens. Cela constituerait pour eux l'occasion d'appréhender plus concrètement le bénévolat, voire de s'engager.

Mesure 1.6 Intégrer une mission citoyenne de terrain de trois mois minimum à l'ensemble des cursus des grandes écoles, publiques comme privées, prise en compte et évaluée comme un stage.

L'École Polytechnique a mis en place un stage de formation humaine, dont la réalisation est obligatoire dans le cadre du cursus suivi par ses élèves. Ce stage, réalisé dès l'intégration de l'école par les élèves, peut être effectué soit au sein de l'armée, soit dans le milieu civil. Un tiers des élèves réalisent ainsi leur stage au sein de structures associatives ou d'entreprises d'insertion. Cet engagement constitue, pour la plupart d'entre eux, une rupture qui leur permet de s'extraire de leur environnement et de s'ouvrir aux autres. L'expérience de l'École Polytechnique montre que, pour assurer la réussite du dispositif, le stage doit s'insérer dans le projet pédagogique de l'établissement et avoir une durée minimale de six mois.

Mesure 1.7 Permettre aux mineurs de 16 ans, sauf opposition expresse de leurs représentants légaux, d'assurer la gestion courante d'une association, à l'exception des actes de disposition.

Proposition 1b Soutenir l'ouverture du système éducatif vers les acteurs extérieurs à l'Éducation nationale et encourager les décloisonnements

Constat : Le système éducatif associe, à côté de l'Éducation nationale, de nombreux autres acteurs. Ceux-ci peinent toutefois à trouver toute leur place au sein de l'institution scolaire, à laquelle ils ont beaucoup à apporter.

- ***Certains acteurs, qui ont le sentiment d'être négligés, doivent faire l'objet d'une attention particulière car leur contribution à l'action éducative est essentielle.***

L'égalité républicaine ne peut pas être une simple égalité de droits : elle doit aussi se traduire par une égalité réelle entre les élèves et entre les territoires.

Parce que l'on ne saurait opposer l'éducation d'un côté et l'instruction de l'autre, l'école de la République, dans sa mission de formation de citoyens responsables, doit développer les partenariats et encourager l'investissement de tous les acteurs, familles, collectivités locales, monde associatif et entreprises.

Mesure 1.8 Créer des « réseaux des partenaires éducatifs » réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs locaux – enseignants, parents, collectivités, associations, entreprises – ainsi que les représentants des conseils de vie collégienne et lycéenne.

Mesure 1.9 Élaborer, à l'échelle de chaque réseau des partenaires, un plan local d'action issu de sa concertation.

Mesure 1.10 Mettre en place, à l'échelle départementale, des jumelages d'établissements de profils différents, avec un programme annuel d'échanges et de projets communs, co-construits avec les conseils de vie collégienne et lycéenne.

Alors que les collèges et lycées sont souvent jumelés avec des écoles étrangères, il arrive que les établissements d'un même territoire n'aient aucune relation entre eux. Il importe donc, par cette mesure symbolique qui pourra déboucher sur des actions concrètes, que les élèves de collèges et lycées urbains, péri-urbains et ruraux d'un même territoire puissent se rencontrer et échanger autour d'un projet commun.

Mesure 1.11 Étendre l'éducation socioculturelle, spécificité de l'enseignement agricole, *a minima* aux établissements professionnels et aux établissements REP de l'enseignement général.

Mesure 1.12 Créer, sous la responsabilité conjointe des services de l'Éducation nationale et de chaque conseil départemental, des banques d'offres de stage – associatif comme en entreprise – afin d'éviter les effets de cloisonnement et de favoriser la mixité sociale et territoriale. Des offres de stage spécifiques en association seront par ailleurs proposées, sur la base du volontariat, pour les périodes de vacances scolaires.

- Mesure 1.13 Créer un livret citoyen à destination des familles, partagé avec les enseignants, les éducateurs et les animateurs du territoire, distribué en appui des étapes du parcours citoyen instauré pour tous les élèves, du primaire au baccalauréat.
- Mesure 1.14 Simplifier la procédure d'agrément et fusionner les agréments Éducation nationale d'une part et Jeunesse et éducation populaire d'autre part, afin de faciliter pour les jeunes ou petites structures associatives les partenariats avec les établissements scolaires.
- Mesure 1.15 Permettre à toutes les associations bénéficiant d'un autre agrément ministériel (environnement, sport, sécurité civile, santé) de participer aux réseaux des partenaires éducatifs.
- Mesure 1.16 Mettre en place, à l'échelon académique, une plateforme de mécénat d'entreprise et de financement participatif afin de faciliter la prise de contact par les porteurs de projets éducatifs ou périscolaires.
- Mesure 1.17 Mettre en place, au niveau national, une plateforme associative de réflexion, de coordination et d'impulsion d'actions qui peuvent être déclinées localement, en fonction de besoins spécifiques.

Thème 2 Renforcer et valoriser l'engagement bénévole et citoyen

La promotion de l'engagement volontaire, sous toutes ses formes, est une mission légitime des pouvoirs publics. Il existe par ailleurs dans la société un fort désir d'engagement : 67 % des Français s'estiment engagés. Aussi n'est-il pas nécessaire de contraindre l'engagement, mais plutôt de mobiliser les pouvoirs publics pour répondre à ce désir, de multiplier les occasions et de créer les conditions d'une véritable reconnaissance de l'engagement, que ce soit dans le cadre du service civique ou de l'engagement associatif.

Constat : Le nombre de candidats au service civique est aujourd'hui supérieur au nombre de missions financées. Il n'est donc pas nécessaire de rendre obligatoire la réalisation d'un service civique, qui doit rester un acte d'engagement personnel et volontaire.

➤ ***Le service civique doit être rendu accessible à tous, en conservant les conditions de durée, d'indemnisation, de couverture sociale ainsi que les dispositifs d'encadrement et d'accompagnement qui font aujourd'hui son succès. La plus grande mobilisation des acteurs publics est également nécessaire pour dégager des capacités d'accueil indispensables à l'élargissement du dispositif.***

Mesure 2.1 Définir de façon systématique des missions pour des engagés et des volontaires du service civique, comme pour des réservistes citoyens, dans chaque service public et dans chaque département – préfectures, collectivités locales, centres hospitaliers, services accueillant du public, etc. Les missions d'accompagnement des personnes en difficulté feront l'objet d'une attention particulière.

Mesure 2.2 Développer une réserve citoyenne dans les principaux services territoriaux de l'État et des collectivités locales. Les réservistes se verront proposer des missions ponctuelles, régulières ou de courte durée (3 mois).

Mesure 2.3 Diversifier les formations proposées pendant l'accomplissement d'un service civique (permis de conduire, brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), formations de secourisme complémentaires au PSC1, entretien d'orientation et accompagnement d'un projet d'avenir, valorisation de CV, etc.).

Constat : L'engagement associatif est souvent freiné par la nécessité de concilier vie professionnelle et vie personnelle. De ce fait, seules certaines catégories de personnes, qui bénéficient de temps ou de ressources suffisantes, ont effectivement accès à l'engagement bénévole.

➤ ***Il faut créer un droit à l'engagement associatif en permettant à chacun, quelle que soit sa situation professionnelle, de donner de son temps à une association.***

Mesure 2.4 Mettre en place un « crédit-temps engagement » pour les salariés des secteurs public et privé pour l'accomplissement de leur engagement au sein d'associations d'utilité civique. Ce crédit-temps, utilisable de façon continue ou fractionnée, se traduira par la possibilité pour chaque salarié d'aménager, en concertation avec les responsables du service ou de l'entreprise, l'organisation de son temps de travail afin de pouvoir assurer son engagement bénévole.

- Mesure 2.5 Ouvrir à tout étudiant le droit à une année de césure pour accomplir auprès d'une association une mission d'intérêt général, avec réduction des frais d'inscription si la mission dure au moins six mois et droit à réinscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur à la rentrée suivante.
- Mesure 2.6 Renforcer la promotion des jeunes sapeurs-pompiers et des cadets de la protection civile dans le système scolaire et développer les sections dédiées à la protection civile au collège, par le biais de conventions entre l'Éducation nationale et les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les associations départementales de protection civile (ADPC).

Proposition 2b **Rendre plus attractives toutes les formes d'engagement**

Constat : L'engagement – civique ou associatif – est aujourd'hui trop peu reconnu par notre société, alors même que l'action des nombreux bénévoles et volontaires est indispensable à la cohésion sociale. Mieux valoriser l'engagement, c'est aussi créer un parcours d'engagement pour chaque bénévole, reconnu de tous.

➤ ***Il faut mieux reconnaître l'engagement et valoriser l'action des volontaires et bénévoles, qu'ils interviennent ponctuellement ou durablement dans le cadre de missions d'intérêt général. Tant au plan symbolique que professionnel, l'engagement bénévole doit être reconnu à sa juste valeur et valorisé par les pouvoirs publics et les entreprises.***

Mesure 2.7 Valoriser l'engagement dans le cursus scolaire et universitaire : mise en place d'options dans l'enseignement secondaire, octroi de crédits universitaires (ECTS), équivalences partielles dans certains cursus – brevets professionnels de niveau IV, diplômes d'État de niveau III et II –, voire admissibilité par équivalence pour des diplômes de niveau V.

Mesure 2.8 Permettre aux organismes accueillant des jeunes en volontariat de service civique de les faire bénéficier de certains droits des salariés (mutuelle, formation, etc.).

Mesure 2.9 Rendre non opposable aux jeunes en service civique la condition de ressources posée pour l'accès à la CMU-Complémentaire.

Mesure 2.10 Amener Pôle Emploi à proposer systématiquement un entretien personnalisé à tout jeune inscrit en catégorie D et accomplissant une mission de service civique, pendant le dernier mois de cette mission, et garantir son retour automatique en catégorie A dès le lendemain de la fin de sa mission, sans démarche positive de sa part.

Tout jeune qui s'engage dans une mission de service civique alors qu'il est inscrit à Pôle Emploi est automatiquement basculé dans la catégorie 4 car il est considéré comme n'étant pas immédiatement disponible pour occuper un emploi. Certes, il n'est pas tenu d'accomplir des « actes positifs et répétés de recherche d'emploi » et continue à avoir accès aux offres d'emploi, mais il ne bénéficie plus d'un accompagnement personnalisé alors même que la mission de service civique a un terme connu. Il convient donc de préparer au mieux la fin de la mission de service civique en prévoyant qu'un entretien personnalisé sera obligatoirement proposé dans le dernier mois de celle-ci.

Mesure 2.11 Normaliser pour l'ensemble des organismes certificateurs les processus de validation des acquis de l'expérience (VAE), inclure dans les jurys de validation des représentants du monde associatif et systématiser les procédures d'accompagnement.

Obtenir un diplôme par cette voie constitue une reconnaissance de l'engagement bénévole et un levier réel de qualification professionnelle. Un guide national à l'usage des membres de jury de VAE sera réalisé. Il précisera le cadre des activités bénévoles et rappellera que les modalités

d'évaluation des compétences acquises dans un contexte salarié ou bénévole sont identiques.

Les associations doivent pour leur part prendre conscience de leur rôle d'accompagnement, de formation et de valorisation des parcours. Systématiser la délivrance d'attestations serait de nature à faciliter l'élaboration du dossier de VAE par les bénévoles.

Mesure 2.12 Prendre en compte, selon un quotient à définir, le temps d'engagement bénévole dans le calcul du crédit d'heures inscrit chaque année sur le compte personnel de formation.

Mesure 2.13 Permettre la validation de trimestres de retraite au titre des responsabilités d'administration exercées dans une association d'utilité civique.

Lorsque des bénévoles consacrent une part importante de leur temps à faire vivre une association d'utilité civique, il est souhaitable que cet engagement soit reconnu par la société sous forme d'une validation de trimestres de retraite, comme c'est le cas du service civique.

Mesure 2.14 Promouvoir la généralisation du *curriculum vitae* citoyen, valorisant expériences et compétences bénévoles.

Thème 3 Libérer les énergies associatives

Les lourdeurs administratives et les difficultés de financement auxquelles sont confrontées les associations, petites et grandes, constituent indubitablement un frein à l'engagement associatif, notamment à l'exercice des responsabilités au sein de ces structures. Aussi, afin de développer le bénévolat associatif, il est aujourd'hui nécessaire de libérer les énergies associatives en consolidant le soutien financier de l'État, en développant de nouveaux outils au service de la vie associative et en accordant aux associations dont l'action est d'utilité civique un nouveau statut.

Proposition 3a Conforter le soutien public aux associations orientées vers l'intérêt général

Constat : L'engagement associatif est aujourd'hui freiné par les difficultés auxquelles doivent faire face la majorité des associations : diminution et insécurité des financements, lourdeurs administratives, difficultés à recruter des bénévoles, entraves multiples au projet associatif, etc.

➤ ***Il faut donner aux associations œuvrant en faveur de l'intérêt général les moyens financiers, matériels et humains de mener à bien leur projet.***

Mesure 3.1 Consolidier le financement des associations en faisant de la subvention la règle – dans le cadre de conventions triennales – et de l'appel à projet l'exception ; en consacrant expressément une partie des subventions au financement du projet associatif plutôt qu'à celui d'actions déterminées ; en soutenant la trésorerie des associations – par exemple grâce à des prêts-relais à taux zéro en cas de retard de versement des fonds publics.

Mesure 3.2 Consolidier les moyens de l'État consacrés aux associations, notamment les fonds gérés par le FONJEP, les postes d'adultes-relais et les aides à l'emploi associatif. Tous les ministères concernés doivent contribuer équitablement au FONJEP.

Mesure 3.3 Prendre les dispositions réglementaires permettant la mise en place du « tronc commun d'agrément » prévu par l'article 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, à la lumière des précisions apportées par la circulaire du Premier ministre du 28 janvier 2010.

Mesure 3.4 Reconnaître l'utilité civique de l'ensemble des associations répondant aux critères du tronc commun d'agrément et aux conditions prévues par les articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

La reconnaissance d'utilité publique, qui constitue aujourd'hui une forme de labellisation des associations par les pouvoirs publics, répond à des critères trop restrictifs pour bénéficier à toutes les associations dont l'action mérite d'être reconnue par l'État. Aussi, afin de donner à ces dernières une plus grande visibilité et de leur octroyer certains avantages justifiés, il apparaît opportun de créer un nouveau statut associatif, répondant à des critères plus larges et à une procédure moins lourde : les associations reconnues d'utilité civique.

Ces associations sont celles qui pourront bénéficier des dispositions fiscales, administratives et juridiques proposées dans le rapport, sans avoir à procéder – par souci de simplification administrative pour des structures souvent légères – à des démarches plus longues comme pour la reconnaissance d'utilité publique ou pour un agrément ministériel spécifique. Toutes les associations aujourd'hui agréées et d'utilité publique se verront, sans aucune procédure, reconnaître ce caractère.

- Mesure 3.5 Faire de l'éducation populaire une compétence partagée des collectivités locales, avec le département et les métropoles comme chef de file.
- Mesure 3.6 Mobiliser les outils de mécénat, les fondations et les fonds de dotation au profit des structures associatives bénéficiant du nouveau statut d'utilité civique. Les dons à ces associations bénéficieraient d'un taux de réduction d'impôt porté à 100% (les autres conditions restant inchangées, notamment le plafonnement de la réduction d'impôt) et ces associations exerceraient l'ensemble de leur activité en exonération de TVA.
- Mesure 3.7 Créer, dans le cadre des lois de finances, un document de politique transversale permettant de disposer d'une vision globale des politiques en faveur de l'engagement, du bénévolat et de l'éducation populaire.
- Mesure 3.8 Faire prendre en compte les activités sociales et citoyennes dans le calcul des subventions des fédérations sportives aux clubs de sports.

Proposition 3b **Démultiplier les possibilités, pour les associations orientées vers l'intérêt général, de déployer leur projet associatif**

Constat : Le déploiement du projet associatif est souvent confronté – surtout pour les petites associations qui font la vitalité du lien social local – à des freins juridiques ou matériels qui empêchent celles-ci de se consacrer pleinement à la mission qu'elles se sont assignées ou qui nuisent à l'efficacité de leur action.

➤ ***Il faut lever certains obstacles qui entravent le déploiement des projets associatifs.***

- Mesure 3.9 Généraliser, au niveau local, les « maisons de la citoyenneté », pépinières associatives et espaces ressources, proposant locaux et services aux jeunes/petites associations.
- Mesure 3.10 Mettre en place des plateformes numériques régionales pour partager les bonnes pratiques entre petites structures associatives et faciliter l'émergence de projets associatifs innovants.
- Mesure 3.11 Permettre, lorsque leur activité s'y prête, aux associations d'utilité civique d'accéder aux incubateurs à but non lucratif et aux incubateurs d'écoles.
- Mesure 3.12 Rétablir l'obligation de locaux communs résidentiels dans les nouveaux programmes d'habitat social.
- Les « locaux communs résidentiels », rendus obligatoires par la loi entre 1986 et 1992, offraient aux citoyens et aux associations des espaces où déployer leurs activités d'intérêt général. Il apparaît opportun de restaurer cette obligation dans les nouveaux programmes d'habitat social.*
- Mesure 3.13 Définir un cadre juridique clair pour les animateurs bénévoles des centres de vacances et de loisirs.
- Mesure 3.14 Assurer l'effectivité des clauses d'insertion en faveur des associations intermédiaires, dont les contraintes réglementaires et administratives peuvent être simplifiées (temps partiel, exonérations) et la spécificité reconnue dans le droit du travail.
- Mesure 3.15 Permettre aux associations partenaires de l'Éducation nationale d'employer de jeunes diplômés sous le régime des contrats d'avenir.

Thème 4 Promouvoir la citoyenneté

Désintérêt marqué pour le politique, méfiance envers les institutions et le personnel politique, non inscription sur les listes électorales, progression de l'abstention, la représentation électorale des citoyens traverse une crise profonde. Dans le même temps, la participation directe des citoyens à la décision publique peine à entrer dans les mœurs. Or, quand le citoyen se met en retrait, la démocratie s'affaiblit et perd en partie de son sens. Comment peut-on raviver le sens civique et promouvoir une citoyenneté active ?

Proposition 4a

Renouveler le message républicain et valoriser les symboles d'appartenance républicaine

Constat : Le sentiment d'appartenance républicaine ne se décrète pas mais s'éprouve et se vit par l'expérience qu'ont les individus des institutions. Or, le message républicain est aujourd'hui trop souvent brouillé et l'idée républicaine peine à s'affirmer.

➤ **Les valeurs républicaines doivent être portées par des messages forts et les pouvoirs publics doivent mettre en avant les éléments symboliques de la citoyenneté. Il faut faire vivre ces valeurs à travers des rites partagés et renouvelés.**

Mesure 4.1 Mettre en place des cérémonies d'entrée dans la citoyenneté (remise aux jeunes d'un passeport citoyen, remise des cartes électorales, etc.).

Mesure 4.2 Faire du 14 juillet un temps fort, dans tout le pays, de l'engagement citoyen au service de la République.

Le choix de cette date permet, à la différence de l'actuelle journée nationale de l'engagement bénévole, le 24 septembre, d'exprimer la dimension citoyenne de l'engagement collectif et bénévole.

Mesure 4.3 Modifier le cadre actuel de la Journée défense et citoyenneté (JDC), sous la forme d'au moins une journée par an pendant trois ans. L'une de ces journées pourra être consacrée à la promotion de toutes les formes d'engagement civique.

La forme actuelle de la Journée défense et citoyenneté fait apparaître une certaine insatisfaction quant à son contenu – peut-être trop axé sur la présentation des activités de la Défense et la promotion des emplois correspondants – et quant à sa portée – une seule journée ne pouvant suffire à présenter tous les aspects de la vie civique et les multiples opportunités de vivre un engagement citoyen, qu'il soit militaire ou civil, dans un cadre fixé par l'État ou dans un cadre associatif.

Constat : A l'exception de l'élection présidentielle, les autres élections, nationales, locales et européennes, sont touchées par un abstentionnisme électoral intermittent qui ne cesse de s'amplifier : en trente ans, le taux de participation a chuté de 20 à 30 points en moyenne. Non-inscription et mal-inscription seraient parmi les principaux facteurs d'abstention électorale. Toutefois, c'est aussi le sentiment d'être éloigné des institutions comme des personnels politiques qui amène certains citoyens à s'écarter des élections.

➤ ***L'appartenance républicaine se traduit par le vote, dont la place essentielle doit être confortée par l'inscription automatique sur les registres électoraux et par l'instauration du vote obligatoire.***

Mesure 4.4 Mettre à jour de façon automatique les listes électorales et, de façon transitoire, rapprocher la clôture de mise à jour des listes de la date de l'élection (45 jours).

Mesure 4.5 Rendre obligatoire, lors du renouvellement de documents officiels, la fourniture d'un justificatif d'inscription sur la liste électorale de sa commune de résidence (ou à défaut, justifier de pouvoir être inscrit sur celle d'une autre commune).

Mesure 4.6 Mettre en place des campagnes non partisans, par exemple conduites par les mairies, d'incitation au vote, d'information sur les conditions du vote (carte d'électeur, bureau centralisateur, bureau de vote, etc.) et d'information sur les compétences de chaque assemblée élue.

Mesure 4.7 Instaurer le vote obligatoire pour toutes les élections.

En France, le vote n'est obligatoire que pour les grands électeurs participant aux élections sénatoriales, qui s'exposent à une amende de 100 euros en cas d'infraction. Plusieurs pays – et pour certains d'entre eux depuis longtemps déjà – ont instauré le vote obligatoire. La Belgique l'a mis en place en 1893, l'Australie en 1924 (pour les élections nationales), ainsi que le Luxembourg la même année. Aux Pays-Bas, où le vote était obligatoire de 1917 à 1970, la suppression de l'obligation a provoqué une forte augmentation de l'abstention aux élections communales, provinciales et européennes, l'abstention restant cependant faible pour les élections législatives.

Même soumis à une obligation de vote, les citoyens pourraient toujours exprimer leur insatisfaction face à l'offre politique par un vote blanc. Depuis la loi n° 2014-172 du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014 et appliquée pour la première fois lors des élections européennes du mois de mai 2014, les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal, même s'ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés.

Proposition 4c Renforcer la démocratie participative, instrument de l'inclusion politique

Constat : Des dispositifs participatifs ont été créés, mais ils peinent souvent à intégrer les groupes ou individus traditionnellement exclus de la démocratie représentative. Or, ils sont de véritables « écoles de la démocratie » pouvant accroître la participation des citoyens à la démocratie institutionnelle.

➤ ***Il faut développer des dynamiques spécifiques pour permettre l'inclusion de publics plus larges aux dispositifs participatifs et assurer à ceux-ci une meilleure représentativité. Mais il convient également, afin que ces instances ne soient pas des coquilles vides, de donner de réelles responsabilités à leurs participants.***

Mesure 4.8 Promouvoir le rôle de la société civile dans la gouvernance communale et intercommunale par la généralisation des organes de la démocratie locale participative – conseils de développement, conseils citoyens, conseils de quartier, conseils juniors, etc. – Toute agglomération devra s'en doter, selon sa population. Ces organes intégreront, outre des représentants des associations et des élus municipaux, des citoyens volontaires qui bénéficieront des mêmes facilités que ceux engagés au sein d'associations reconnues d'utilité civile. Les projets proposés par ces organes devront être examinés par les conseils municipaux.

Mesure 4.9 Affirmer le principe d'une représentation systématique des habitants et des usagers dans tous les organes de concertation, par exemple les comités de pilotage ANRU et les commissions municipales.

Mesure 4.10 Renforcer les instances de démocratie locale participative en leur permettant d'accéder en temps réel à l'ensemble des données techniques et administratives d'un projet tout en développant les outils numériques dédiés à la participation.

Mesure 4.11 Mettre en place une plateforme numérique d'expertise bénévole mobilisable par les citoyens et les associations dans le cadre des concertations publiques.

Mesure 4.12 Mettre en place des instances de dialogue – comme les conseils d'usagers – et développer la pratique des réunions publiques entre les usagers et les administrations afin de permettre à celles-ci de rendre des comptes sur leurs actions et leurs pratiques et de prendre en compte l'expérience et l'expertise des usagers.

Trop souvent, le dialogue est fragile – voire rompu – entre les habitants et les administrations. Alors, la méfiance naît de part et d'autre. Dans les quartiers populaires, ces tensions sont particulièrement exacerbées. Organiser des rencontres permettrait de renouer les liens, de sortir des clichés ancrés des deux côtés et d'esquisser des propositions pour faire renaître une confiance mutuelle. C'est le sens de l'action conduite, entre octobre 2010 et mai 2012, par l'association Graines de France, qui a animé des tables rondes sur les relations citoyens / police dans une dizaine de villes comportant des quartiers populaires.

Proposition 4d Lutter efficacement contre les discriminations et promouvoir la diffusion à tous de la culture

Constat : En minant le sentiment d'appartenance républicaine, les discriminations constituent un danger redoutable pour le corps social tout entier. Aucun citoyen ne doit se sentir écarté de ce qui fait la richesse de la société, notamment dans sa dimension culturelle.

➤ ***Pour renforcer l'appartenance républicaine, il faut développer une lutte efficace contre les discriminations et ouvrir à tous l'accès à la culture.***

Mesure 4.13 Créer des guichets uniques d'accès au droit (« maison de l'égalité ») qui regrouperaient en un seul lieu les conseils départementaux de l'accès au droit, les maisons de la justice et du droit et les délégués du Défenseur des droits et seraient ouverts aux syndicats et aux associations de consommateurs et d'utilisateurs.

Mesure 4.14 Conduire à l'école une pédagogie active de la non-discrimination.

Mesure 4.15 Inciter le réseau d'universités populaires / du temps libre et de médiathèques publiques à se structurer en incitant fortement les universités à s'y impliquer. Les séances pourraient être intégrées aux obligations de service des enseignants-chercheurs, au titre d'une mission de service public dont ils ont la charge (diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique).

Annexes

Liste des membres de la mission	31
Liste des personnes auditionnées par la mission	32
Liste des personnes rencontrées lors des déplacements	34
Liste des contributions écrites reçues.....	37
Questions de méthode – Une démarche ouverte et inclusive.....	39

Liste des membres de la mission

Groupe Socialiste, républicain et citoyen (14 membres)

Les députés suivants ont assuré, par alternance, la représentation du groupe :

M. Guillaume Bachelay, M. Yves Blein, M. Jean-Luc Bleunven, M. Patrick Bloche, M. Jean-Louis Bricout, M. Sébastien Denaja, Mme Françoise Dumas, M. Jean-Patrick Gille, M. Razy Hammadi, Mme Annick Lepetit, M. Bernard Lesterlin, Mme Martine Lignières-Cassou, M. Michel Ménard, M. Dominique Potier, M. Joaquim Pueyo, Mme Monique Rabin, M. Eduardo Rihan-Cypel, Mme Julie Sommaruga.

Groupe Union pour un Mouvement Populaire (9 membres)

Les députés suivants ont assuré, par alternance, la représentation du groupe :

M. Xavier Breton, Mme Marianne Dubois, M. Yves Foulon, M. Yves Fromion (*), M. Michel Herbillon, Mme Isabelle Le Callennec, Mme Geneviève Lévy, M. Didier Quentin, M. Philippe Vitel

(*) M. Yves Fromion a remplacé M. Lionnel Luca le 11 mars 2015

Groupe Union des démocrates et indépendants (1)

M. Yves Jégo

Groupe Écologiste (1)

M. Christophe Cavard

Groupe Gauche démocrate et républicaine (1)

M. Jean-Jacques Candelier

Groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste (1)

M. Jacques Krabal, membre titulaire, et M. Olivier Falorni, membre suppléant

Fondations politiques

M. Laurent Cohen, directeur général adjoint, Fondation Jean-Jaurès
M. Christophe De Voogd, membre du conseil scientifique et d'évaluation, Fondation pour l'innovation politique
M. Gilles Finchelstein, directeur général, Fondation Jean-Jaurès
Mme Aline Grange, directrice du secteur Études et Recherche, Fondation Jean-Jaurès
M. Henri Nallet, président, Fondation Jean-Jaurès
M. Dominique Reynié, directeur général, Fondation pour l'innovation politique
Mme Salima Saa, membre du conseil de surveillance, Fondation pour l'innovation politique

Liste des personnes auditionnées par la mission

jeudi 19 février **Thème : “Regards sur la crise du sentiment d’appartenance républicaine”**

- M. Martin Hirsch, président de l’Institut du Service civique, ancien président de l’Agence du service civique, d’Emmaüs France et de l’Agence nouvelle des solidarités actives
- Mme Gwénaële Calvès, professeur de droit public à l’Université de Cergy-Pontoise
- M. Mohamed Mechmache, co-président de la coordination « Pas sans nous » et porte-parole du collectif « AC LE FEU »

jeudi 26 février **Thème : “Éducation et éducation populaire : l’entrée des jeunes dans l’engagement citoyen”**

- M. Thibault Renaudin, secrétaire général de l’Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)
- M. Pierre Ferracci, chef d’entreprise, président du Conseil national Éducation-économie
- Mme Marie-Françoise Martin, présidente de la Confédération syndicale des familles
- M. Yves Demay, directeur général de l’École Polytechnique

jeudi 5 mars **Thème : “Les nouveaux processus d’engagement associatif et militant”**

- Table ronde avec :
 - M. Reda Didi, adjoint au Délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l’antisémitisme, fondateur et ancien délégué général du cercle de réflexion Graines de France
 - M. Loïc Blondiaux, professeur de science politique à l’université Paris I Panthéon-Sorbonne, chercheur au Centre Européen de Sociologie et de Science Politique de cette même université
 - M. Antoine Jardin, chercheur associé au Centre d’études européennes (Sciences Po)
- Mme Valérie Becquet, maître de conférences en sociologie à l’Université de Cergy-Pontoise

jeudi 12 mars **Thème : “Engagement citoyen et innovation territoriale en milieu rural”**

- M. Pascal Bailleau, président de la Confédération nationale des foyers ruraux
- M. Michel Guilbert, vice-président de Générations Mouvement
- M. Dominique Marmier, président de Familles Rurales
- M. Nicolas Renahy, directeur de recherche en sociologie à l’INRA, directeur du CESAER (Centre d’Économie et Sociologie appliquées à l’Agriculture et aux Espaces Ruraux)

jeudi 19 mars **Thème : “L’engagement au service de l’innovation sociale et de l’emploi”**

- M. Jacques Dasnoy, délégué général du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves)
- M. Farid Tamsamani, porte-parole de Banlieue + et nos Quartiers
- M. Amirouche Ait Djoudi Oufella, directeur d’Impulsion 75
- M. Xavier Heber-Suffrin, porteur du projet « Domaine de Restinclières » (Hérault)

jeudi 26 mars **Thème : “Comment conforter le modèle français de sécurité civile ?”**

- Colonel Éric Faure, président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers
- Amiral Alain Béreau, ancien membre du Conseil d’analyse de la société, membre du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires
- Pr. Jean-Jacques Eledjam, président de la Croix-Rouge française

jeudi 2 avril **Thème : “Perspectives globales : service civique, engagement associatif”**

- M. Alain Régnier, préfet, chargé de mission « Déploiement du service civique » auprès du secrétaire général du ministère de l’Intérieur
- Mme Hélène Paoletti, directrice de l’Agence du service civique
- Mme Nadia Bellaoui, présidente du Mouvement associatif

Liste des personnes rencontrées lors des déplacements

vendredi 6 mars Pyrénées-Atlantiques (Montardon, Pau, Mourenx)

Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Pau-Montardon

- M. André Chanfreau, proviseur
- MM. David Cape et Pierre Cheret, proviseurs adjoints
- Mme Sylvie Salabert, présidente du conseil d'administration et conseillère régionale
- Mme Anne-Marie Fourcade, maire de Montardon
- Mme Anne-Marie Cocula, vice-présidente du conseil régional
- 12 lycéens lauréats du Trophée national des Lycées agricoles au Salon de l'agriculture
- 10 élèves de BTS (thème : apprentissages dispensés dans la halle agroalimentaire)
- 10 élèves de BTS (thème : la coopération internationale)
- 10 lycéens « éco délégués » (thème : l'engagement dans la vie de l'établissement)
- 20 élèves environ (thème : les spécificités de l'enseignement agricole et le projet pédagogique des élèves du collectif, notamment dans le cadre du foyer)

Cité scolaire de Mourenx

- M. Vincent Baron, proviseur de la cité scolaire
- M. Pierre Barriere, directeur académique des services de l'Éducation nationale
- M. Jacques Cassiau-Haurie, vice-président du conseil général, conseiller général du canton de Lagor, président de la communauté de communes de Lacq Orthez
- Mme Anne-Marie Cocula, vice-présidente du conseil régional
- M. Patrice Laurent, maire de Mourenx, conseiller régional
- 100 lycéens membres des conseils de vie lycéenne de 10 lycées relevant de la Zone d'animation pédagogique des Gaves
 - établissements : lycée professionnel Pierre et Marie Curie (Mourenx), lycée des métiers de la chimie (Mourenx), lycée professionnel Francis Jammes (Orthez), lycée Gaston Fébus (Orthez), lycée professionnel Molière (Orthez), lycée professionnel agricole (Orthez), lycée Jules Supervielle (Oloron Sainte-Marie), lycée professionnel du 4-Septembre 1870 (Oloron Sainte-Marie), lycée professionnel Guynemer (Oloron Sainte-Marie), lycée professionnel agricole (Soeix)
 - thèmes : solidarité et fraternité ; projet européen ; écologie et citoyenneté ; laïcité et liberté d'expression ; démocratie et engagement citoyen

Députés associés à la mission : Mme Nathalie Chabanne et M. David Habib

jeudi 12 mars Rhône (Lyon, Vaulx-en-Verin)

AS Lyon Duchère

- M. Mohamed Tria, président de l'AS Lyon Duchère
- Mme Brigitte Molto et Mme Béatrice Dubell, association Grand Ensemble
- M. Bruno Couturier, Mission Lyon La Duchère

Collège Victor Schoelcher

- M. François Pahin, principal, entouré de M. Stéphane Colson, principal adjoint M. Degache (conseiller principal d'éducation), Mme Julien (mathématiques, professeure principale), M. Guidicelli (technologie) et M. Berthon (EPS, coordonnateur de la section sportive Football)

- rencontre avec les collégiens de la section football et avec des parents d'élèves (Mme Allagui, Mme Hydar, Mme Chikaoui)

Préfecture du Rhône

- Conseil de développement du Grand Lyon : Mme Anne-Marie Comparini, présidente ; Mme Jeanne Cartillier, responsable de la Mission Participation citoyenne ; Mme Emmanuelle Gueugneau, chargée de mission
- Mme Emmanuelle Jouas, Locaux Motiv
- Mme Sabine Morel, Amely
- M. Martin Durigneux et Mme Fanny Viry, Anciela
- Mme Ludivine Dequidt, Tisseurs de liens / Théâtre Désirée
- M. Daniel Simon, professeur à l'Université Claude Bernard - Lyon 1, responsable de l'UE engagement citoyen
- M. Thomas Brugnot, FAC - Formation et action citoyenne
- M. Jérémy Favre et Mme Marilyn Faath, FOL 69 – Fédération des œuvres laïques
- Mme Christiane Zimmer, Fédération des centres sociaux du Rhône
- Mme Marie Laroche, Lyon à double sens
- M. Philippe Robert, Union régionale MJC
- M. Pierre Vial, Maison des solidarités locales et internationales
- M. Frédéric Meyerie, Vénissieux Olympique Danse Sportive
- M. Antoine Quadrini, Mouvement Associatif Rhône-Alpes

Mairie de Vaulx-en-Velin

- Mme Hélène Geoffroy, députée-maire
- rencontre avec les organismes suivants :
 - Centre social Georges Lévy : Mamadou Diallo, Enes Bagiran, Sofiane Taïl, Délia Kassa, Yeelen Keke, Giannie Enone et Gwenaëlle Ramos, accompagnés de M. Saïd Alleg (directeur du centre), Mme Hamida Djoudi (responsable du Pôle jeunes/enfants) et Mme Narjesse Aouini (animatrice du Pôle jeunes/enfants)
 - Espace Projets Interassociatifs : M. Olivier Aillaud (directeur) et Mme Nazia Chalabi (coordinatrice de projets)
 - Medialys : Mme Meriem Nekaï (directrice) ; M. Nsabimana et Mme Fékir (employés en contrat aidé)
 - Lycée professionnel Les Canuts : M. Éric Dupraz (proviseur), Mme Dominique Roy (conseillère principale d'éducation) et Mme Leïla Akerkoub (élève en Terminale GA)

jeudi 19 mars Paris (quartier de La Villette)

Hôtel Campanile Paris 19 - La Villette

- Mme Elisabeth Bernard, directrice de l'établissement
- 7 stagiaires
- associations partenaires : M. Thibaut Deligey (Association pour la réinsertion économique et sociale), Mme Marie Hélène Desfosses (Institut national de formation et d'application), Mme Tassadit Ouhadj (Ressources et Formation), M. Peirotes (EREA Alexandre Dumas), MM. Wolf et Joly (lycée professionnel Béliard), M. Badirou Kamaroudine (centre ISP Formation), M. Georg (Laser Formation)
- groupe Campanile : 4 membres de l'équipe d'établissement ; Mme Aurore Mercier (Ressources humaines Groupe) ; M. Pascal Richard, responsable régional

APSV et Villette Emploi (Pavillon des Maquettes, Parc de La Villette)

- M. Damien Cazé, président de l'Association de prévention du Site de la Villette (APSV)
- M. Olivier Flament, président de Villette Emploi, directeur de l'APSV

- Mme Marie Hatet, chef de projet, et M. Guillaume Pradere, coordinateur de deux projets d'éducation à la citoyenneté par la culture auprès des jeunes des quartiers prioritaires
- Mme Claire Dupin, coordinatrice (actions parrainage et formation laïcité)
- table ronde avec une douzaine de jeunes demandeurs d'emploi du 19^{ème} arrondissement et les professionnels les accompagnant (M. Stéphane Avrila, responsable insertion, et M. Mohamed El Fakhar, éducateur)
- table ronde sur l'exemple de Villette Emploi dispositif d'insertion par l'activité économique, avec M. Amel Rachdani, responsable activité économique, deux salariés en parcours d'insertion et deux entreprises culturelles clientes du dispositif

Députée associée à la mission : Mme Fanélie Carrey-Conte

Liste des contributions écrites reçues

- M. Idriss Aberkane, Scanderia
- M. Amirouche Ait Djoudi, Impulsion 75
- M. Max Armanet, Agence FORUM-MÉDIA
- Mme Louise Avon, CLONG Volontariat, et M. Jacques Godfrain, France Volontaires
- M. Pascal Bailleau, Confédération nationale des foyers ruraux
- M. El-Hadj Barry, APSCO
- Mme Agnès Bathiany, Fédération Générale des PEP
- M. Jean Baubérot
- M. Laurent Bayle, Cité de la musique
- M. Roger Belot et M. Emmanuel Verny, Chambre française de l'économie sociale et solidaire
- M. François-Afif Benthane, ZUPdeCO
- M. Olivier Berthe, Les Restos du Cœur
- M. Christophe Bertossi, Centre Migrations et citoyenneté, IFRI
- M. Pascal Blanchard, Groupe de recherche ACHAC
- M. Olivier Bleunven, SNETAP-FSU
- Mme Joëlle Bordet, direction Économie et Sciences Humaines, Centre scientifique et technique du Bâtiment
- M. Robert Bourvis, APFÉÉ - Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école
- Mme Géraldine Bozec, Unité de recherche « Migrations et société », Université de Nice Sophia Antipolis
- M. Guillaume Buffet, Renaissance Numérique
- Mme Anne-Marie Burelle, Association Éveil
- Mme Gwénaële Calvès, Faculté de droit – LEJEP, Université de Cergy-Pontoise
- M. Anne Carayon, La Jeunesse au Plein Air
- Mme Marion Carrel, CeRIES, Université de Lille-3
- Mme Gaëlle Chapon, CODESPAR
- M. Hervé Cogné, Association Nationale Compagnons Bâisseurs
- M. Valère Correard, Groupe SOS - Département Médias
- M. Jean-Baptiste De Foucauld et M. Pierre Guillaume, Collectif Pacte Civique
- M. Bernard Delalle et M. Jacques Hui, ARDIE Ile-de-France
- M. Charles-Henri Despeignes, Radio Campus France
- M. Antoine Dulin, Conseil économique, social et environnemental - Groupe "Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse"
- M. André Dupon, MOUVES
- Mme Albane Durand, Association Covoiturage – EHOP Solidaires
- Mme Nathalie Dussert et M. Salim Didane, Union nationale pour l'habitat des jeunes
- Mme Linda Fali, Mouvement Ni Putes Ni Soumises
- Mme Véronique Fayet, Secours catholique
- M. Paul Fayolle, Peuple et Culture
- M. Olivier Flament, Association de prévention de la Villette
- M. Jean-Emmanuel Fombi, plateforme January 11
- M. Jean-Louis Garcia, Fédération des APAJH
- M. Christian Gaudray, Union des familles Laïques
- M. Victor Grezes, CoExister
- M. Antoine Héron, ICDD
- M. Julian Jappert, Sport et citoyenneté

- M. Philippe Korda, Énergie Jeunes c/o Korda Partners
- M. Florian Lacoste, PlaNet Finance
- Mme Catherine Larrère, Fondation de l'Écologie politique
- Mme Nelly Lechaplain, CAE 35 - Élan Créateur
- M. André Leclercq, Conseil économique, social et environnemental - Groupe "Associations"
- M. Olivier Lenoir, Union Rempart
- M. Denez L'Hostis, France Nature Environnement
- M. Raphaël Lioger, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence
- Mme Patricia Loncle-Morisseau, département SHSC et CRAPE, École des Hautes études en santé publique
- M. Olaf Malgras, Réso Solidaire
- M. Xavier Michelin, Union nationale des Maisons familiales rurales
- M. Alain Obadia et M. Michel Maso, Fondation Gabriel Péri
- M. Marco Paoli, Association de préfiguration de la maison des volontaires
- M. Marco Paoli, Concordia
- Mme Muriel Pénicaud
- Mme Cindy Pétrieux, La Fabrique
- M. Matthieu Porte, Association Jets d'encre
- M. Frédéric Prella, Confédération des MJC de France
- M. Jean-Luc Primon, Unité de recherche « Migrations et société », Université de Nice Sophia Antipolis
- M. Christophe Prochasson, recteur, académie de Caen
- Mme Catherine Proust, association ARIANA
- M. Paul Raoult, FCPE
- M. Nicolas Renahy, Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (INRA)
- Mme Christiane Royer, Association des résidences et foyers de jeunes
- Mme Dominique Schnapper, École des Hautes études en sciences sociales
- Mme Carole Seguin, Da-Wo
- M. Jean-François Serres, Les Petits Frères des Pauvres
- M. Claude Sicre, Carrefour Culturel Arnaud-Bernard
- M. Patrick Simon, Institut national d'études démographiques
- M. Serge Soudoplatoff, Scanderia
- M. Philippe Sueur, Institut de formation, d'animation et de conseil
- M. Rémy Sueur, Fédération des AROÉVEN
- Mme Monique Talbot, Institut pour la promotion du lien social
- M. Dominique Thierry, France Bénévolat
- M. Dominique Thierry, Union nationale des acteurs de parrainage de proximité
- Mme Marie Trelle-Kane, UNIS-Cité
- M. François Vercoutère, Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France
- M. Yves Verilhac, Ligue pour la protection des oiseaux
- M. Christian Wax, Fédération nationale de protection civile

Questions de méthode – Une démarche ouverte et inclusive

Lors de ses vœux aux corps constitués pour l'année 2015, le Président de la République a exprimé le souhait qu'à côté de l'effort massif annoncé en faveur du service civique, la Nation puisse promouvoir « *toutes les possibilités d'engagement* », « *pour les Français de tous âges* ». Il a confié au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Sénat une mission de réflexion sur toutes les formes d'engagement et sur le renforcement de l'appartenance républicaine.

À l'Assemblée nationale, les travaux ont été conduits avec la volonté de mettre en œuvre une démarche ouverte, participative et inclusive.

L'ensemble des groupes parlementaires a été associé à cette mission de réflexion. Ils ont désigné une formation de 27 députés – assurant leur représentation équilibrée selon les règles en vigueur pour la désignation des instances internes de l'Assemblée nationale – qui se sont réunis régulièrement autour du président.

Deux fondations – la Fondation Jean-Jaurès et la Fondation pour l'innovation politique – ont participé à l'ensemble des travaux de la mission.

Entre le 19 février 2015 et le 2 avril 2015, sept séquences d'auditions ont été organisées dans les locaux de l'Assemblée nationale qui ont permis à 25 personnes de présenter leurs analyses à la mission. Ces auditions étaient publiques, retransmises en direct sur le site Internet de l'Assemblée nationale ; elles seront disponibles jusqu'en février 2016 sur le portail vidéo de l'Assemblée nationale ⁽¹⁾ et les comptes rendus sont accessibles dans leur intégralité ⁽²⁾. Les auditions ont évoqué tour à tour la crise du sentiment d'appartenance républicaine, le rôle de l'école et de l'éducation populaire dans l'entrée des jeunes dans l'engagement, les nouveaux processus d'engagement associatif et militant, l'engagement citoyen et l'innovation territoriale en milieu rural, l'engagement au service de l'innovation sociale et de l'emploi, le modèle français de sécurité civile, et les perspectives générales de l'engagement, notamment à travers le service civique et l'engagement associatif.

Trois déplacements auprès d'acteurs de terrain ont été effectués :

- le 6 mars 2015, dans les Pyrénées-Atlantiques, autour des thématiques de l'éducation et de la ruralité,
- le 12 mars, dans le Grand Lyon, autour des thématiques urbaines et d'éducation populaire,
- le 19 mars, à Paris, dans le quartier de La Villette, autour des mêmes thématiques.

(1) <http://videos.assemblee-nationale.fr/commissions.appartenance-republicaine-mission-de-reflexion>.

(2) <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-mrengagmt/14-15/>.

Une étude d'opinion sur le rapport des Français à l'engagement (« Représentations de l'engagement citoyen et de l'appartenance républicaine ») a été réalisée par Harris Interactive, en deux vagues, pour le compte des deux fondations. La première vague a eu lieu au moment du lancement de la mission, la seconde a permis de solliciter les Français sur certaines idées ayant émergé au cours des travaux. La mission a pris connaissance sans délai de ses résultats.

Plus de 80 contributions écrites, émanant de responsables associatifs, de chercheurs, des responsables administratifs, etc. ont été adressées à la mission et prises en compte dans ses réflexions.

Pour achever ses travaux, la mission a consacré, le 9 avril 2015, une réunion spécifique à un dialogue avec un panel d'une vingtaine de citoyens qui avaient été identifiés à l'occasion de l'enquête d'opinion. Ce dialogue a permis d'évoquer librement les sujets associés aux thèmes de l'engagement citoyen et de l'appartenance républicaine et à recueillir le sentiment du panel sur les propositions susceptibles d'être présentées *in fine* dans le cadre de ce rapport.